



EPTB
Établissement Public Territorial
de Bassin du Vidourle

Envoyé en préfecture le 12/12/2024

Reçu en préfecture le 12/12/2024

Publié le

DEC2024 n° 33 pages 33

ID : 030-253002539-20241212-DEC202433-AR

Décision du Président N°2024/33

**Objet : Portant sur l'attribution du marché Système d'endiguement du Vidourle
Travaux de confortement de la digue et le démantèlement d'une vanne suivis de la
reconstruction de l'ouvrage
(2024-14-SR)**

Le Président de l'EPTB Vidourle,

Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération N° 2022-04-02 en date du 27 octobre 2022 donnant délégation du Conseil Syndical au Président,

Vu l'alinéa N°4 de ladite délibération autorisant le Président à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toutes les décisions concernant leurs avenants lorsque les crédits sont prévus au budget ;

Considérant que l'EPTB Vidourle a besoin d'une assistance pour la réalisation de travaux de confortement de la digue du système d'endiguement du Vidourle, ainsi que le démantèlement et la reconstruction d'une vanne.

Considérant la procédure de consultation des entreprises engagée.

DÉCIDE

Article 1 : D'attribuer le marché à la société NGE-GUINTOLI SAS.

Le Montant initial du marché est de 209 006.05 € H.T soit 250 807.26 € TTC.

Le marché a une durée d'exécution de 6 mois.

Article 2 : Le Comité Syndical sera informé de cette décision lors de sa prochaine séance.

À Sommières, le 12 DEC. 2024

Le Président,

Pierre MARTINEZ.

EPTB Vidourle
216 chemin de Campagne
CS 10202 – 30251 SOMMIÈRES
T : 04.66.01.70.20
M : eptb.vidourle@vidourle.org
www.vidourle.org